



Requalification cdd en cdi

Par **kabu**, le **23/08/2011 à 10:29**

Bonjour,rnj'attaque aux prud'homme mon ancien employeur pour la requalification de mon cdd en cdi.rnA la fin de mon cdd il a embauché quelqu'un d'autres en cdi en me cachant la vérité en me disant que quelqu'un d'autre de l'entreprise va prendre ma place.rnA priori il a le droit de faire cela mais je l'ai un peu mauvaise car il m'avait promis un cdi apres mes 2 cdd.rnOr il a fait des erreurs sur lesquelles je peux l'attaquer aux prud'homme qui sont.rn-Absence de motif de recours au cdd sur le contrat de travail. (Alors que sur l'avenant le motif accroissement temporaire d'activité apparait).rn-il ne m'a pas fait signer mon avenant au cdd précédent avant la fin du premier contrat. rn-Mon cdd revenait en fait à pourvoir durablement un emploi lié à l'activité normale et permanente de l'entreprise. Puisque que quelqu'un à été embauché en cdi le lendemain de mon départ au même poste.rn-Absence de visite médicale d'embauche contrairement à ce étant cité dans le contrat de travail. (on travail dans un environnement très bruyant)rnPensez vous que je puisse espérer une requalification de mon cdd en cdi auprès du tribunal des prud'homme ?rnMerci de me répondre.

Par **pat76**, le **23/08/2011 à 15:23**

BonjourrrnVous allez à l'inspection du travail avec votre contrat et vos bulletins de salaire. Votre contrat sera vérifié, et je pense qu'il vous sera indiqué d'entamer une procédure devant le Conseil des Prud'hommes pour demander la requalification de votre CDD en CDI.rnrnLe motif de votre CDD "surcroît d'activité" ne me paraissant pas très plausible.rnrnVous informer également l'inspection du travail que vous n'avez pas eu de visite médicale d'embauche.rnrnNe tardez pas à agir.